



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

FL/MG

N° 001931

Pôle prévention -
Demande de
subvention pour
l'action promotion de
la laïcité et lutte
contre le racisme et
l'antisémitisme

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 1
- Maryse LAMY

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La Ville d'Apt a décidé de s'engager dans un programme d'ensemble de promotion de la laïcité et de la citoyenneté, et de lutte contre le racisme et la xénophobie, comprenant plusieurs actions complémentaires :

- un projet de partenariat entre les établissements scolaires (primaires CM1-CM2, et secondaire du collège privé J. D'Arc), l'ANPEP, et le site mémorial du Camp des Milles,
- La projection du film « La séparation » à des élèves de la cité scolaire Charles de Gaulle et stagiaires de l'ANPEP, animé par l'OLPA (Organisation pour la promotion de la Laïcité en Pays d'Aix),
- La distribution d'un jeu de trois fascicules sur le thème de la laïcité aux élèves du CM1 et CM2 des écoles primaires de la Ville d'Apt
- L'organisation d'une semaine de la Laïcité et de la Citoyenneté entre les 14 et 18 décembre 2015,
- L'organisation d'un débat public sur le thème de la Laïcité le 15 décembre 2015 à la cité scolaire Charles de Gaulle,

Les partenaires visés par ces projets sont :

- les écoles primaires Giono, Bosco et Saint Exupéry,
- La cité scolaire Charles de Gaulle (collège et lycée),
- Le collège Jeanne d'Arc,
- L'ANPEP.

Or, dans le cadre du contrat de ville approuvé par délibération du 23 juin 2015, l'une des thématiques retenues pour le quartier prioritaire de la Ville d'Apt concerne la jeunesse, la parentalité et l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations.

C'est dans le but de répondre aux objectifs de ces thématiques que ce partenariat innovant entre la Ville d'Apt, les établissements scolaires de la Ville d'Apt, le Site Mémorial du Camp des Milles et l'OLPA a été initié. Il fait l'objet d'une première demande de subvention auprès des partenaires du Contrat de Ville.

Le plan de financement prévisionnel de cette action pour l'année 2015, dans le cadre de la Politique de la Ville, est le suivant :

CHARGES PREVISIONNELLES				PRODUITS PREVISIONNELS		
Action site Mémorial du Camp des Milles - Lutte contre le racisme				Autres subventions	Total (€)	
	Effectifs			Ecoles primaires (RRS)	600 €	
	Classes	Elèves	Accompagnants			
Ecoles primaires	5	117	14			
Collège J. D'arc	3	77	6			
ANPEP	1	12	2			
Pôle Prévention & Ville d'Apt			6	Collège J. D'arc	300 €	
Entrée, médiation, ateliers (9,50€) et loc salle repas	Nombre d'élèves (1)			2 781 €	ANPEP	100 €
	206					
Entrées, accompagnants enseignants (7,50€)	Nombre d'accompagnants (2)			1 710 €	Total produits autres subventions	1.000 €
	28					
Transport Apt/Cavaillon A/R (4 cars)	Total participants (1)+(2)			4 491 €	Contrat de Ville	
	234					
Total charges de l'action site Mémorial du Camp des Milles - Lutte contre le racisme						
Action promotion de la Laïcité de l'OLPA				Etat - Acisé		1.550 €
Achats documentations écoles primaires	750 €			Conseil Régional PACA	1.550 €	
Frais de déplacements intervenants OLPA	500 €			Conseil Départemental 84	1.550 €	
Publicité, publication	734 €			Ville d'Apt	1.550 €	
Achats fournitures	725 €			Total produits Contrat de Ville	6.200 €	
Total charges de l'action promotion de la Laïcité de l' OLPA				2 709 €	Total produits	7.200 €
Total charges				7 200 €		

Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dépôt de demande de subventions aux partenaires financeurs, dans le cadre de la Politique de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, pour laquelle La Prévention de la Délinquance, l'Education et la Citoyenneté sont des volets majeurs,

Vu la délibération n° 1831 du 8 avril 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020,

Approuve la présentation de cette action aux demandes de financements de la Politique de la ville, et le dossier de demande de subvention afférent,

Approuve le montant total alloué par la Ville d'Apt à cette action, soit **1.550 €**

Dit que les sommes nécessaires au financement de l'action de Promotion de la Laïcité et pour la Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme, sont inscrites au budget 2015.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI